

Que faire de vos ampoules usagées ?

Des contenants sont à disposition des usagers pour y déposer les ampoules, tubes et néons dans les **3 déchetteries du territoire**.



Vous pouvez aussi déposer vos lampes en magasin dans les bacs de recyclage en libre-accès : tout magasin qui vend des lampes neuves a l'obligation de reprendre les lampes usagées de leurs clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage,...).

Pour savoir où déposer vos lampes, un système de géolocalisation vous est proposé sur le site internet www.malampe.org pour connaître les points de collecte les plus proches.